

Partie I : Etat et analyse des données sociales de l'Etablissement

I - Evolution des effectifs et de la masse salariale

Indicateur n° 1- Effectifs ETPR (Effectifs temps plein rémunérés)

	2021	
	Accordé	Rémunéré
- Personnel non médical	137,35	142,66
- Personnel médical	2,35	2,6
	139,7	145,26

Tableau des effectifs Ehpad des Andaines (ETP)

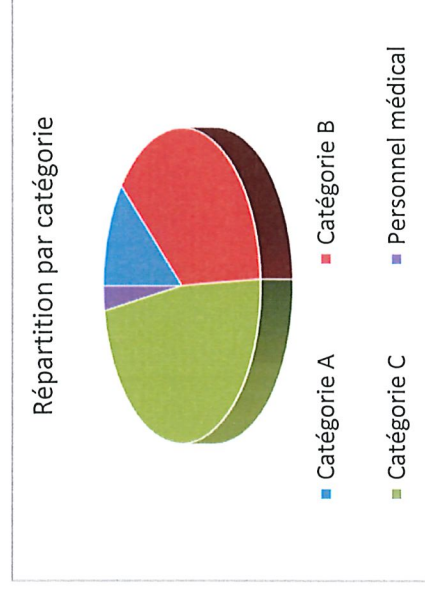
- Personnel non médical	137,35	142,66
- Personnel médical	2,35	2,6
	139,7	145,26

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique demande aux établissements de définir des lignes directrices de gestion. Au cours de l'année 2021, des réunions de travail au titre du GCSMS ont été organisées pour définir la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines,

Les Lignes Directrices de Gestion formalisant la politique des Ressources Humaines sont à disposition des professionnels sur le site intranet de l'établissement (LDG validées le 22/10/2021).

Répartition par genre et catégorie (en nombres d'agents)

	Hommes	Femmes	Total
Catégorie A	1	16	17
Catégorie B	2	58	60
Catégorie C	11	64	75
Personnel médical	3	1	4
	17	139	156
	10,90%	89,10%	



Indicateur n° 2 - Masse salariale

L'évolution tient compte de l'absentéisme du personnel, de l'évolution de carrière et de la professionnalisation des agents de l'établissement.

	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>	
<u>GR 2 Dépenses afférentes au personnel</u>	6 221 013,65	6 674 143,76	7 122 222,17	soit + 6.71% ↗

Au cours de l'année 2021, l'établissement a eu recours à l'interim pour le remplacement d'IDE et d'AS de jour et de nuit représentant 31 752 € (23 812€ sur l'exercice 2020 - 27 963 € sur l'exercice 2019)

Le Complément traitement Indiciaire (CTI) 49 points à compter du 01/12/2020) représentent 635 237 € sur l'année 2021 charges comprises.

La revalorisation des carrières à compter du 1er octobre 2021 (AS catégorie C en catégorie B / IDE) représentent 21 960€ pour 2021 (3mois)

II - Gestion du temps et disponibilité des ressources humaines

Indicateur n° 4 - Heures supplémentaires

L'exercice 2021 indique la rémunération de 27h heures supplémentaires versées à trois agents contractuel (suite au départ des agents).

Des permanences dans les points de rencontres et à l'accueil ont été organisées de juin 2020 à mai 2021 afin de permettre les visites aux résidents, (dispositif Covid Heures supplémentaires : 3 182.50€)

Indicateur n° 5 - Jours de CET Stockés

CET Stockés au cours de l'exercice : 17 jours

Indicateur n° 6 - Taux d'absentéisme pour motif médical et non médical

Absentéisme au cours de l'année 2021 (Agents titulaires) :

	Année 2018		Année 2019		Année 2020		Année 2021		Total 2021	
maladie ordinaire	626	361	244	387	934	1 866	634	936	169	1739
longue maladie	364	364	365	12	157	498		365		365
longue durée		364		263						
enfants malade	1	2	4	8		10	7	7	2	16
maladie (précédent maternité)	169	35	186				192			192
congés pathologique	41	14	28				14			14
maternité	352	113	395		24	24	141			141
Divers (congés exceptionnels : mariage, décès....)	5	3	8	2	12	21	2	15		17
Accident travail / Maladie Professionnelle		2	82	50	435	570	29	365		394
	1 558	1258	1 312	722	1 538	2 989	1 019	1 688	171	2 878
	2 816		2 034		2 989		2 878			

Le tableau ci-dessus indique une stabilité de l'absentéisme sur l'année 2021, une baisse de l'absence significative sur le site l'Orée des bois en maladie ordinaire est enregistrée (hors MO précédent maternité) .

La résidence de La Vée sur le site de Couterne a enregistré 1 688 journées d'absences et la résidence L'Orée des Bois site Chapelle d'Andaine 1 019 journées et 171 journées concernant les agents affectés sur les 2 sites soit un **total de 2 878 journées d'absentéisme** sur 2021.

Sur l'année 2021 : 57 jours de carence contre 44 jours de carence sur 2020

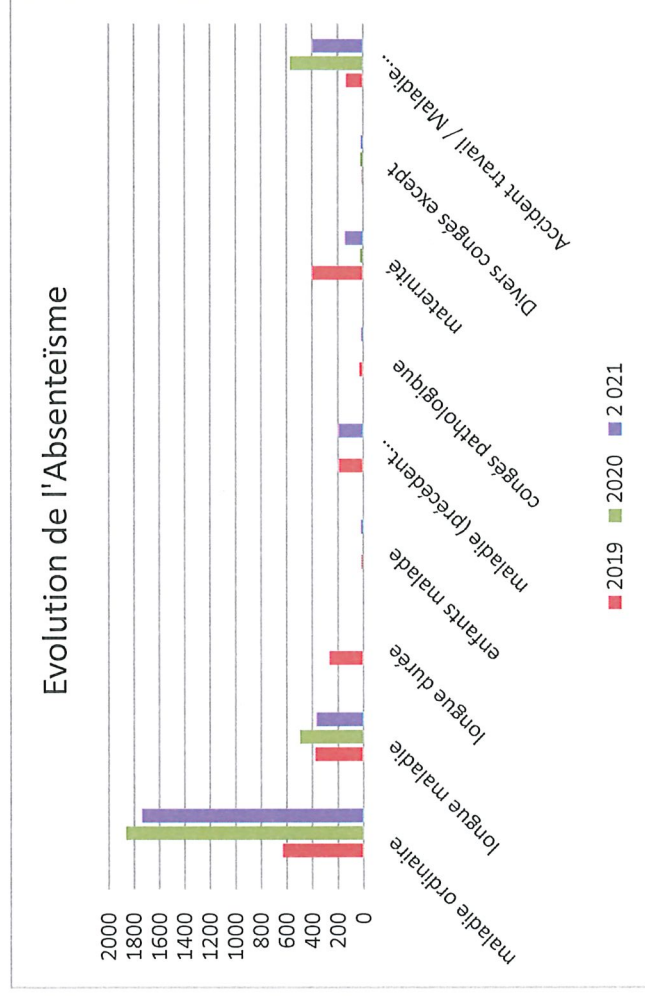
En sus du tableau

2 agents en Temps Partiel Thérapeutique (Tx : 50% -75% et 80%) représentant **90 journées d'absences** (sur la base d'un temps complet)

2 agents en disponibilité d'office représentant 447 journées (en attente de l'attribution retraite invalidité)

L'absentéisme du personnel représente 19.16 ETP de contractuels (2 878+90+538+710 = 4 216 /220 jours = 19.16 ETP).

Absentéisme des agents titulaires sur les 3 dernières années (y compris contractuels en formation)



Absentéisme au cours de l'année 2021 (Agents contractuels) :

Le nombre de journées d'absence sur l'année 2021 pour 69 agents contractuels en arrêts, représente : 1109 jours en maladie ordinaire / 59 jours en accident de travail et 3 agents en congés maternité pour 352 journées d'absences. (en 2020 : 43 agents contractuels en arrêts, représente : 1293 jours en maladie ordinaire / 289 jours en accident de travail / et 4 agents en congé maternité)

Indicateur n° 7 - Taux de turn over du personnel

Au cours de l'année 2021 :

* Quatre agents ont fait valoir leurs droits à la retraite (Dont 2 agents Dossier Retraite Invaliddité):

- Retraite d'un agent des services hospitaliers au 1er janvier 2021 (site Chapelle)

- Retraite d'un OP service cuisine au 1er septembre 2021

- Retraite invalidité :

. Au 10/03/2021 pour une AMP (Site Couterne)

. Au 01/10/2021 pour une AS (Site Chapelle)

* Mutation :

- pas de départ par voie de mutation ou détachement

- au 31/12/2021 Il est mis fin à un détachement d'un agent du service cuisine (détaché depuis le 01/09/2020) pour intégration dans une collectivité territoriale (Mairie Jublains)

* Recrutement par voie de mutation :

- pas de recrutement par mutation sur l'année 2021

Recrutement d'un jeune volontaire en service civique à l'animation sur le Site de La Chapelle d'Andaine -contrat du 18/10/2021 au 17/06/2022 (8 mois) - Convention de mise à disposition avec l'association Atout'Age d'Agon Coutainville (Manche)

* Disponibilité accordée :

- Une demandande initiale de disponibilité pour convenances personnelles d'un AS de l'établissement à compter du 1er septembre 2021 (durée 6 mois), Diplômé infirmier mutation au 01/03/2022 CH Flers

* Congé parental :

- pas de demande de congé parental à 100% sur l'année 2021

- Temps partiel de droit initial accordé à compter du 13/08/2021 au taux de 80% pour une IDE à la suite de son congé maternité (IDE Tiulaire)

- Temps partiel de droit initial accordé à compter du 09/09/2021 au taux de 80% pour un agent ASH à la suite de son congé maternité (Contractuelle)

* Démission :

- pas de démission au cours de l'année 2021

- Départ volontaire d'un cuisinier Fin de CDI au 31/10/2021 pour changement d'établissement, puis retour à l'ehpad des Andaines le 01/03/2022

Indicateur n° 8 - Taux de mobilité interne

Mobilité entre les deux sites de l'EHPAD :

- pas de mobilité entre les deux sites sur l'année 2021
- à la demande d'un agent du service cuisine changement vers les services de soins au 01/02/2021 (site Chapelle)

Service Cuisine

Un cabinet spécialisé en organisation des cuisines de collectivité (Ste Nutri-Culture) est intervenu en février 2021 pour l'organisation de la production du service cuisine. Les postes de travail ont été étudiés et organisés en tenant compte des ressources humaines allouées et des temps nécessaires à la réalisation des différentes tâches quotidiennes en respectant les règles d'hygiène (norme HACCP).

Une planification précise décomposant les tâches de chaque poste a été mise en place courant juin 2021 (matin / après-midi et poste occupé ; poste chaud /poste froid / Plonge-Réception),

Mise en place d'un logiciel complet (Site Datameal) sur le recensement des besoins résidents par service (2ème semestre 2021) et la production des repas (janvier 2022)
Le logiciel intégrera les commandes fournisseurs à partir des données des fiches techniques (Mise en service théorique fin 1er semestre 2022),

Indicateur n° 9 - Pourcentage d'agents effectuant des horaires dérogatoires.

Pas d'horaires dérogatoires sur l'année 2021

III - Gestion des compétences

Indicateur n° 10 - Nombre de promotions professionnelles

Formations diplômantes - Etudes promotionnelles

* Formation préparant au diplôme IDE (CH de Flers) :

- Mr FERNIER Mathieu (du 03/09/2018 jusqu'au 09/07/2021 / 36 mois de formation- Etudes promotionnelles)

A l'issue de sa formation d'Infirmier, Mr FERNIER a repris son activité d'aide soignant pendant 1 mois et demi dans l'établissement, suivi d'une disponibilité pour convenances personnelles et d'une mutation au 01/03/2022 au CH de Flers sur un poste d'infirmier

* Formation préparant au diplôme IDE (CHNM de Mayenne) :

- Mme COLIN Justine (du 05/02/2018 jusqu'au 04/02/2021 / 36 mois de formation- Etudes promotionnelles)

Mme Colin a été nommée Infirmière en soins généraux et spécialisés au sein de l'ehpad le 12/02/2021

- Mme REVEILLANT Ophélie (du 4 fev 2019 au 3 février 2022 / 36 mois de formation- Etudes promotionnelles)

A l'issue de sa formation et de l'obtention de son diplôme, faute de poste vacant Mme Reveillant a repris son activité en qualité d'aide soignant contractuelle

* Formation préparant au diplôme d'Aide-soignant :

Deux agents des services hospitaliers contractuels ont intégré l'école d'AS (formation sur 10 mois) :

2021 : - un agent a commencé le 02/09/2021 la formation d'AS auprès du Centre Maubert de Flers

2022 : - un agent a commencé le 03/01/2022 à l'institut de Formation du CHNM de Mayenne (formation partielle)

En amont, sur les mois de mai et juin 2021, ces agents avait bénéficié du dispositif de formation 70h dans le cadre de la professionnalisation des Agents des Services Hosp auprès du Greta de Flers.

Mise en stage / Titularisation au 01/02/2021 :

* Au 01/02/2021 Titularisation de la neuropsychologue de l'établissement (suite au concours sur titre organisé dans l'établissement le 23/01/2020)

Indicateur n° 11- Pourcentage des personnels en formation

Formations réalisées par le personnel en 2021 :

Formations	Nombres d'Agents	Durées	TOTAL jours	Prise en charge ANFH Plan	CNSA	Prise en charge ANFH Réseau
Sécurité incendie (interne)	150	0,35	52,5			
Au menu de mon EHPAD	7	4	28	4 311,43		
Formation 70h ASH	4	10	40	10 820,39		
La mort, quelle approche, quel accompagnement	8	3	24	1 254,10	5 016,38	
Accompagner le soin par le toucher	10	3	30	1 561,82	6 247,25	
Alzheimer, parkinson et les maladies du vieillissement	1	3	3	1 145,05		
Prévention et gestion de l'épuisement professionnel	1	2	2	571,60		
Dépister et évaluer les troubles de la déglutition	2	1	2	328,62		
DE Aide-soignante	1	87	87	13 465,11		
BP JEPS	1	11	11	3 363,62		
Recyclage AFGSU2	10	1	10	2 928,70		
Formation AFGSU2	8	3	24	7 142,87		
Datameal	12	15	180	14 930,00		
Référent qualité	1	7	7	3 434,97		
BL santé RH bilan social prime de service budget	2	2	4	1 940,00		
Statut de la FPH actualisation des connaissances	1	1	1	78,33		
Travaux et/ou consignation d'ordre électrique en bt	1	1,5	1,5	521,72		
Formation initiale AFGSU1	11	2	22	3 212,00		
Hypnose médicale	1	2	2	208,11	832,43	
8ème journée RESCLAN	1	1	1	50,00		
Parcours réglementation et pratique des marchés	1	3	3	1 350,00		
DPC Médical						
Infections associées aux soins	1	1	1	296,46		
8ème journée resclan	1	1	1	50,00		
Formation orthodidacte	1	1	1	63,60		
Formation orthodidacte						498,80
Dispositif entretien professionnel						458,26
Dispositif gpmc						1 140,00
Formation des encadrants à l'entretien professionnel						1 032,86
Sensibilisation des cadres						79,62
Dismet						1 930,43
	237		538	73 028,50	12 096,06	5 139,97
					90 264,53	

Formations diplômantes

Diplôme d'Etat d'Aide Soignant E. LEBAILLY (2021/2022)	1	120	120	13 805,64
Diplôme d'Etat d'infirmier J.COLIN (2018/2021) FMEP	1	43	43	5 669,93
Diplôme d'Etat d'infirmier M. FERNIER (2018/2021) FMEP	1	182	182	25 315,76
Diplôme d'Etat d'infirmier O. REVEILLANT (2019/2022) FME	1	365	365	41 111,80
		710		85 903,13

176 167,66

Depuis le second semestre 2020 et au regard de la situation épidémique liée au Covid 19, de nombreux échanges et quelques formations se sont réalisés également en webinaires sur l'année 2021 .

Indicateur n° 13- Attractivité et fidélisation du personnel infirmier

IDE et IDEC CS

	Présents	Nombre de recrutements IDE	
<u>2021</u>	7,5	1	Suite à l'obtention du diplôme IDE : Réintégration d'une AS sur poste IDE
<u>2020</u>	7		Suite diplôme IDE : Réintégration d'une AS sur poste IDE
<u>2019</u>	7		
<u>2018</u>	7		
<u>2017</u>	7	1	Recrutement 1 IDEC par voie de mutation au 01/10/2017 et 2 IDE contractuelles
<u>2016</u>	7	1	Recrutement 1 IDE par voie de mutation au 01/04/2016
<u>2015</u>	7	2	1 IDE recrutée au 17/02/2015 (sur 1 poste) / 1 IDE recrutée au 29/12/2015 rempli congé mater
<u>2014</u>	7		
<u>2013</u>	7		
<u>2012</u>	6	1	
<u>2011</u>	6	1	

Total 13 accordé

IV - Dialogue social

Indicateur n° 15- Réunions

Au cours de l'année 2020 et 2021 la cellule de crise c'est réunie et concertée afin de prévoir et organiser la mise en place de différents dispositifs pour faire face à la crise sanitaire.

réunion des instances au cours de l'année 2021

CTE (Comité Technique d'Etablissement) le 22/04/2021 et le 21/10/2021
CVS (Conseil de la Vie Sociale) le 14/10/2021
CA (Conseil d'Administration) le 26/10/2021

réunion de concertation au cours de l'année 2021

Commission d'Animation
Commission des Menus
Réunion des familles
Commission de coordination gériatrique
2 réunions au cours de l'année

GCSMS (Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale)

CHSCT

CAPL

Copil Qualité / gestion des risques

QVT (Qualité de Vie au Travail)

Indicateur n° 16-18 Heures syndicales / moyens syndicaux

A la demande d'une organisation syndicale, des réunions d'informations syndicales ont eu lieu dans l'enceinte de l'établissement (le 22/06 - le 08/07 - le 03/09 le 28/09 et le 25/11/2021).

Indicateur n° 17- Heures de grève

Le personnel de l'établissement n'a pas déposé de préavis de grève au cours de l'année 2021.

V - Santé et sécurité au travail

Indicateur n° 19- Accidents de travail au cours de l'année

Au cours de l'année 2021 :

Agents titulaires

2 déclarations d'accident de travail sans arrêt de travail (6 en 2016 / 2 en 2017 / 4 en 2018 / 3 en 2019 / 2 en 2020).

2 déclarations d'accident de travail avec arrêt de travail représentant 85 jours d'arrêt (1 en 2016 / 4 en 2017 / 1 en 2018 / 4 en 2019 pour 132 jours / 1 en 2020 représentant 89 jours).

Agents contractuels

2 déclarations d'accident de travail sans arrêt de travail (1 en 2016 / 1 en 2017 / 3 en 2018/ aucune en 2019 et 2020).

5 déclarations d'accident de travail avec arrêt de travail représentant 59 jours (2 en 2016 / 4 en 2017 / 5 en 2018 / 1 en 2019 / 4 en 2020).

Indicateur n° 20- Maladies professionnelles et maladies reconnues imputables à

H Roussel le 07/01/2021 reconnue en mal prof

Au cours de l'année 2021 : Expertise médicale

* 1 agent a été reconnu en maladie professionnelle.

Années précédentes

En 2020 : suite expertise médicale : 3 agents reconnu en maladie professionnelle / 1 agent reconnu en accident de travail / 1 agent reconnu en CLM

En 2019 : suite expertise médicale : un agent reconnu en maladie professionnelle et un agent reconnu en accident de travail.

En 2018 : un agent reconnu en congé longue maladie.

En 2017 : un agent reconnu en maladie professionnelle / un agent reconnu en congé longue maladie / un agent reconnu en congé longue durée / un agent reconnu en congé grave maladie.

Deux agents en disponibilité d'office suite à maladie ordinaire (1 agent à compter du 26/03/2017 - 1 agent à compter du 29/05/2017)

En 2016 : un agent reconnu en accident de travail et un agent reconnu en maladie professionnelle.

En 2015 : un agent reconnu en accident de travail et un agent reconnu en maladie professionnelle

En 2014 : aucun agent reconnu en maladie professionnelle

En 2013 : un agent reconnu en maladie professionnelle

Indicateur n° 21- Responsabilité sociale de l'établissement

Travailleurs handicapés

Article L512-2 du code du travail : "Tout employeur emploie, dans la proportion de 6% de l'effectif total de ses salariés, à temps plein ou à temps partiel, des travailleurs handicapés, mutilés de guerre et assimilés, mentionnés à l'article L 5212.13".

Pour l'année 2021, l'établissement a déclaré au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), 7 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi rémunérés. L'établissement n'a pas versé de contribution sur l'exercice 2021.

Exercice 2020 : 5 agents déclarés au FIPHFP / Contribution versée : 8 024€

Aucune contribution n'a été versée sur les exercices 2017 à 2019.

Exercice 2016 : contribution d'un montant de 3 176.14 € / exercice 2015 contribution d'un montant de 7 624€ versées au titre du FIPHFP.

Stagiaires

Au cours de l'année 2021 :

Site Chapelle

28 stagiaires sont intervenus dans l'établissement provenant de quatorze écoles différentes (élèves en formation IDE, AS, entretien des locaux, lingerie, cuisine, animation...), ce qui représente 553 journées de stage. (2020 : 29 stagiaires / 10 écoles / 564 journées de stage)

Site Couterne

23 stagiaires sont intervenus dans l'établissement provenant de douze écoles différentes (élèves en formation IDE, AS, entretien des locaux, lingerie, cuisine, animation...), ce qui représente 539 journées de stage. (2020 : 19 stagiaires/ 10 écoles / 520 journées de stage)

Soit 1 092 journées sur l'EHPAD des Andaines au cours de l'année 2021 (684 journées en 2016 / 1133 journées en 2017 / 1119 journées en 2018 / 668 journées en 2019 / 1084 journées en 2020).

Indicateur n° 22- Document unique

Date de dernière mise à jour : novembre 2012

Partie II : Comité de Gestion des Oeuvres Sociales

CGOS hors aides Remboursables et CESU

	2018	2019	2020	2021
Effectif CGOS	163	152	149	156
Nombre d'agents en activité ayant perçu au moins une prestation ou action du CGOS	87	88	87	
Contributions versées	55 861	54 219	57 877	
Prestations versées	42 844	43 435	47 733	
Taux de redistribution des contributions	77%	80%	82%	
Prestation maladie versée aux agents	5 597	6 317	20 986	
Poids de la prestation maladie/contributions	10%	12%	36%	

CESU

	2019	2020	2021
CESU garde d'enfants	1800	3000	
CESU Crise sanitaire	-	3900	

Données établissement / Données régionales et nationales

	Taux d'impact			Redistribution des Contributions			Poids de la prestation Maladie / Contributions		
	Etablis	Régional	National	Etablis	Régional	National	Etablis	Régional	National
<u>2019</u>	58%	61%	59%	80%	92%	94%	12%	24%	29%
<u>2020</u>	58%	57%	54%	82%	87%	87%	36%	28%	32%
<u>IMPACT</u>	→	↘	↘	↗	↘	↘	↗	↗	↗

Répartition des prestations et actions perçues en 2021 (en €)

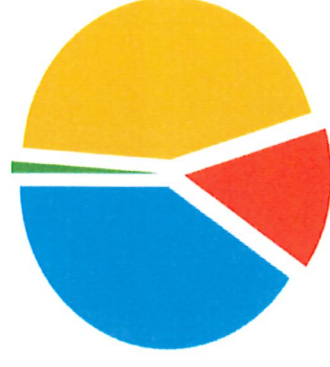
2021

2020

ENFANTS :

* Enfant handicapé	820	715
* Naissance	1 740	338
* Noël des enfants	1 607	2 060
* Petite Enfance	13 818	756
* Scolarité	17 985	15 473
	41%	40,50%

A refaire



LOISIRS ET VACANCES :

* Activités Sportives	209	100
* Billeterie, activités culturelles et loisirs	1 660	468
* Chèques culture	150	250
* Epargne Chèques Vacances	1 820	937
* Prestations vacances	5 975	4 979
* Séjours du catalogue CGOS	2 718	91
	12 532	6 825
	28,90%	14,30%

PROTECTION :

* Décès	338	20 986
* Maladie	6 317	20 986
	6 655	44%
	15,30%	

RETRAITE :

* Départ à la retraite	5 184	580
* Prestations versées aux retraités	1 080	580
	6 264	1,20%
	14,40%	

TOTAL GENERAL

43 436

47 733